LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Copie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

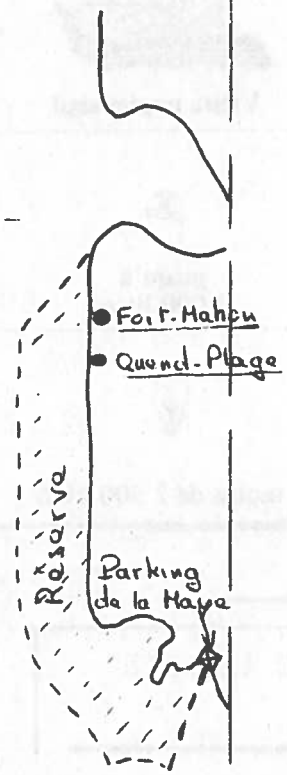
SOUS-PREFECTURE
D'ABBEVILLE

Abbeville, le 20 mars 1984

B.P. A 10
80103 - Abbeville Cédex

Monsieur le Président,

HM/BL



Par lettre du 31 janvier dernier vous m'avez informé de la plainte déposée auprès de M. le Procureur de la République, à ABBEVILLE, pour inobservation de l'arrêté préfectoral du 19 juin 1978 interdisant la circulation des véhicules et engins à moteur dans les dunes des communes littorales.

Vous m'avez également signalé la nécessité de remettre en état ou de remplacer les panneaux délimitant la réserve de chasse en Baie de Somme.

Comme suite à mon courrier du 3 février j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'attention de M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs a été appelée à ce sujet de manière à obtenir une meilleure signalisation des lieux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

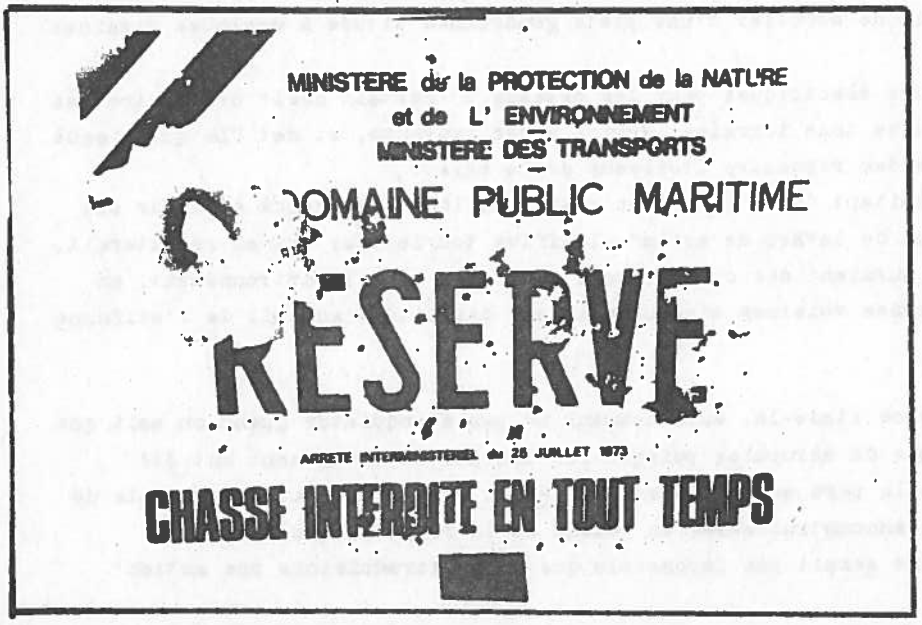
Le Sous-Préfet,
Commissaire Adjoint de la République,

Monsieur J.M THIERY
Président du GEPOP
Musée de Picardie

rue de la République

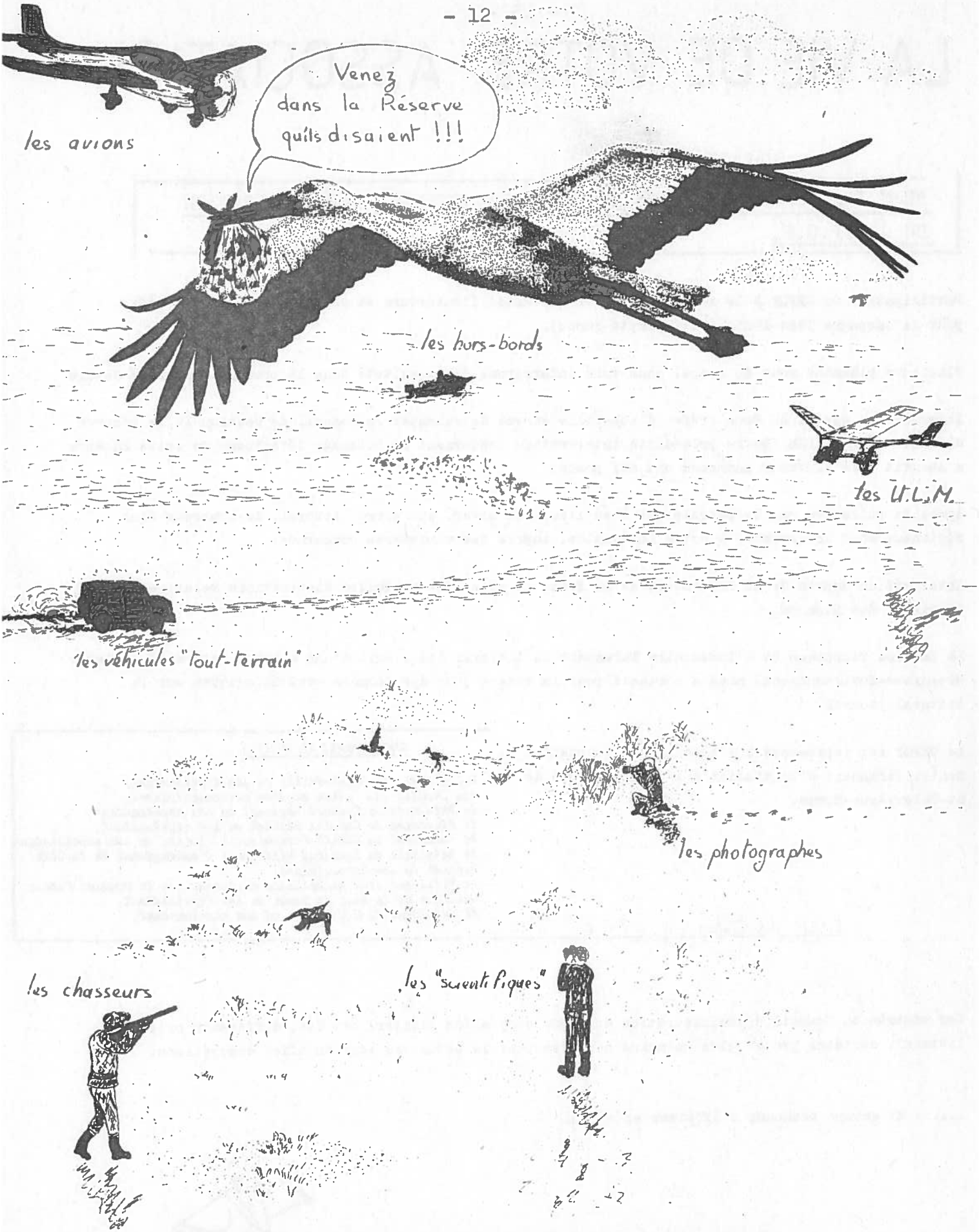
80000 AMIENS

Louis-Frédéric MERMET



Un des panneaux posés quelques temps après l'intervention du Sous-Préfet. Il n'est resté intact que trois mois !!!

Photo prise le 25 Août 1984



Reproduction d'un panneau de l'exposition du GEPOP

" Le Littoral Picard "